



RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Commission scolaire
DES PHARES

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.....	1
MISSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES (CSDP).....	2
CONSEIL DES COMMISSAIRES	3
PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES	4
GESTION DES PARCS IMMOBILIER ET INFORMATIQUE	5
FAITS SAILLANTS	6-10
AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.....	11-12
TAUX DE DÉCROCHAGE ANNUEL ET ÉLÈVES À RISQUE	13-14
COSMOSS – PARTENAIRE MAJEUR POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES.....	15
DES MILIEUX DE VIE SAINS ET SÉCURITAIRES	16
ÉTATS FINANCIERS 2018-2019	20
GESTION DES PLAINTES ET RAPPORT D'ÉVÉNEMENTS	19
RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE	19-20
SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS	24
SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES EHDAA	24-23
MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (LGCE) DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC.....	24
REDDITION DE COMPTES LGCE.....	25

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les travaux entourant la préparation d'un rapport annuel offrent une occasion unique de prendre un peu de recul afin d'observer avec objectivité et rigueur le chemin parcouru dans la dernière année d'une organisation. Bien plus qu'une simple obligation réglementaire, notre rapport annuel constitue en quelque sorte un portrait, une photographie de l'état de situation de la Commission scolaire des Phares et nous sommes extrêmement fiers de vous le présenter.

Deuxième année de mise en place de notre **Plan d'engagement vers la réussite 2017-2022** (PEVR), l'année 2018-2019 aura définitivement été placée sous le signe de la collaboration. En effet, aucun effort n'a été ménagé dans l'atteinte de nos cibles pour 2022; en plaçant la réussite de nos élèves au cœur de nos actions, nous avons rassemblé l'ensemble de nos employés autour du même objectif et nous avons vu éclore de merveilleux résultats.

En travaillant de concert, nos directions d'établissement et leur équipe-école ont élaboré des projets éducatifs qui se sont transformés en véritables leviers de focalisation sur les priorités. Quant à elles, nos directions de service ont travaillé directement en lien avec notre PEVR en priorisant avec cohérence leurs actions tout en favorisant le travail collaboratif.

Nous sommes également particulièrement fiers de notre retour à l'équilibre budgétaire. Toute notre organisation s'efforce au quotidien de mettre en place des processus efficaces, fluides et cohérents qui nous auront conduits à l'équilibre et à un léger surplus cumulé. Tout en étant conscients que ces efforts sont un travail de longue haleine, l'amorce est plus que satisfaisante et nous nous engageons à maintenir le cap.

Notre conseil des commissaires a encore une fois cette année travaillé très fort à la réussite de nos élèves. En cette période d'instabilité entourant notre démocratie scolaire, nos commissaires n'ont pas hésité à prendre des décisions courageuses dans l'intérêt de nos jeunes et de notre personnel. Pour tout ceci, nous les remercions chaleureusement!

Nous nous en voudrions de terminer sans prendre un instant pour remercier du fond du cœur tout notre personnel pour leur professionnalisme, leur dévouement, leur créativité et leur talent! Ce sont tous leurs efforts quotidiens combinés qui donnent vie à nos projets éducatifs et qui nous permettent de nous rapprocher toujours un peu plus de nos objectifs de 2022; merci à toutes et à tous et continuons tous ensemble vers la réussite de nos élèves!



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaston Rioux'.

Gaston Rioux, président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Madeleine Dugas'.

Madeleine Dugas, directrice générale

MISSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES



La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

Aux fins du deuxième alinéa, on entend par « principe de subsidiarité », le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

Tirée de la Loi sur l'instruction publique, article 220 - À jour au 12 juillet 2018)

Obligations légales relatives au rapport annuel

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. Elle y informe la population des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité.

La commission scolaire doit faire mention dans ce rapport, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96,12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Tirée de la Loi sur l'instruction publique, article 220 (À jour au 12 juillet 2018)



CONSEIL DES COMMISSAIRES

2018-2019



Gaston Rioux
Président



Daniel Arseneault - circonscription 2
Raynald Caissy - circonscription 4
Michel Pineault - circonscription 5
Alain Rioux - circonscription 6
 Rimouski



Mylène Thibault
Circonscription 7
 Saint-Anaclet-de-Lessard
 Pointe-au-Père



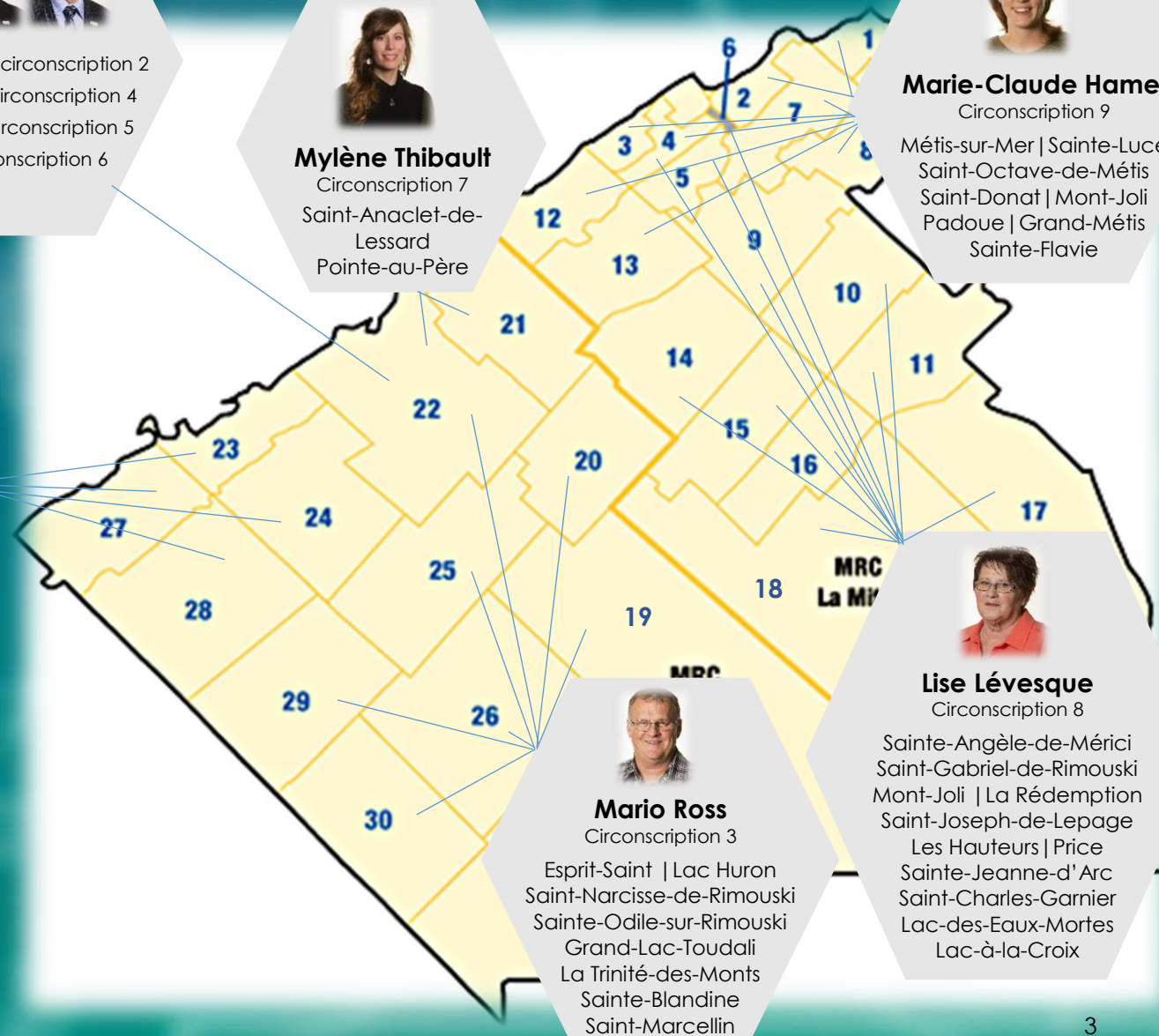
Marie-Claude Hamel
Circonscription 9
 Métis-sur-Mer | Sainte-Luce
 Saint-Octave-de-Métis
 Saint-Donat | Mont-Joli
 Padoue | Grand-Métis
 Sainte-Flavie



André Trahan
Circonscription 1
 Saint-Eugène-de-Ladrière
 Saint-Fabien
 Saint-Valérien
 Le Bic



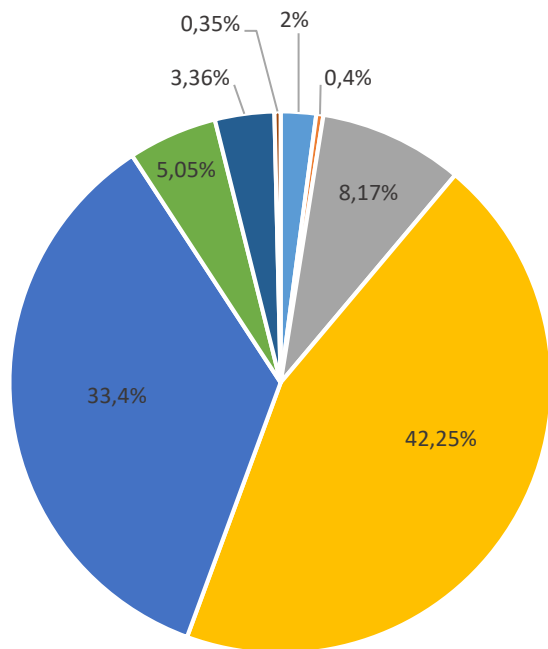
Valéry Marquis
Sylvain Gagné
Nathalie Rioux
 Commissaires parents



Lise Lévesque
Circonscription 8
 Sainte-Angèle-de-Mérici
 Saint-Gabriel-de-Rimouski
 Mont-Joli | La Rédemption
 Saint-Joseph-de-Lepage
 Les Hauteurs | Price
 Sainte-Jeanne-d'Arc
 Saint-Charles-Garnier
 Lac-des-Eaux-Mortes
 Lac-à-la-Croix



Mario Ross
Circonscription 3
 Esprit-Saint | Lac Huron
 Saint-Narcisse-de-Rimouski
 Sainte-Odile-sur-Rimouski
 Grand-Lac-Toudali
 La Trinité-des-Monts
 Sainte-Blandine
 Saint-Marcellin

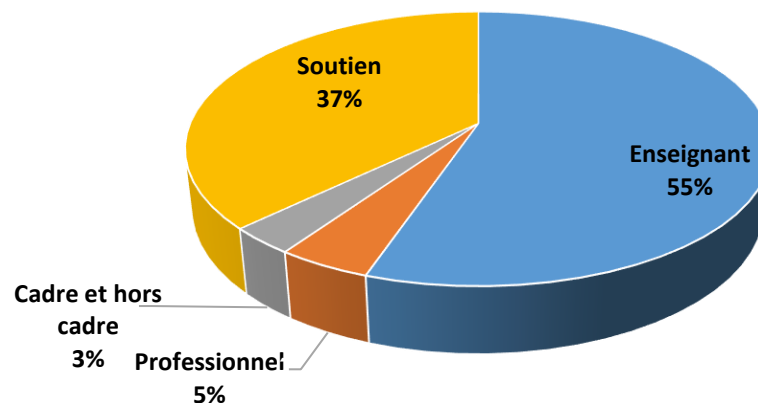


Clientèle scolaire

- Passe-partout 4 ans - 194 élèves
- Préscolaire 4 ans - 38 élèves
- Préscolaire 5 ans - 781 élèves
- Primaire - 4517 élèves
- Secondaire - 3193 élèves
- Formation des adultes - 483 élèves
- Formation professionnelle - 321 élèves
- Scolarisation à domicile - 32 élèves

La **Commission scolaire des Phares** emploie quelque **2 204 personnes**

Personnel



LE TRANSPORT SCOLAIRE À LA CSDP

Quelque **6 000 élèves** véhiculés quotidiennement

132 circuits effectués par

- 97 autobus
- 24 minibus
- 3 autobus adaptés
- 8 véhicules de type familial

10 000 km
de parcours
chaque jour!

D'AUTRES CHIFFRES

Élèves reconnus EHDAA : **1 152 (13,56%)**

Élèves considérés à risque : **953 (11,22%)**

Élèves reconnus en situation de handicap : **392 (4,61%)**

Élèves en situation de handicap intégrés en classe ordinaire : **189 (2,22%)**

Total d'élèves HDAA et à risque intégrés en classe ordinaire : **1690 (19,9%)**

En plus de la formation aux jeunes et aux adultes, le **Service aux entreprises** a offert de la formation à **plus de 1 162 personnes**.





LA CSDP GÈRE UN PARC IMMOBILIER DE 43 BÂTIMENTS

- 34** écoles primaires et secondaires
- 1** école secondaire et centre de formation professionnelle
- 1** centre de formation professionnelle et de formation des adultes
- 1** centre de formation des adultes
- 1** atelier de mécanique agricole
- 1** ferme-école
- 1** centre administratif
- 3** bâtiments vacants

LA CSDP GÈRE ÉGALEMENT UN PARC INFORMATIQUE

6000 ordinateurs (fixes et portables)
916 tableaux et projecteurs numériques
1600 tablettes numériques
843 imprimantes

Réseau de **510 km** de fibre optique
 reliant **42** bâtisses

± 810 commutateurs réseau et **253**
 commutateurs intelligents/programmables
850 téléphones IP
75 serveurs virtuels
402 bornes sans fil

Gestion du lien centralisé « internet » pour les MRC, certaines commissions scolaires et la Ville de Rimouski.

Applications soutenues

13 applications de gestion pédagogique
26 applications de gestion administrative
5 applications maison
Office 365 pour tous les employés et élèves



Lancement officiel de la saison 2018-2019 de la **Ligue de hockey préparatoire scolaire (LHPS)** avec l'ajout de **deux nouvelles écoles** de la Commission scolaire des Phares, soient les écoles de **l'Aquarelle** et **Paul-Hubert**.

Grâce à l'ajout de ces deux écoles à celle du Mistral, la Commission scolaire des Phares compte désormais **9 équipes** au programme. Au total, **170 joueurs** de hockey font partie de la LHPS à Rimouski et Mont-Joli, dont **155 joueurs membres** ainsi qu'une quinzaine de joueurs d'entraînement.

Une bonne frousse!

Impliquée dans un accident de la route en début de saison, **l'équipe M17 Mineur** de l'école **Paul-Hubert** a eu une bonne frousse le 14 octobre 2018 alors qu'elle revenait d'un week-end glorieux à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Toutefois, grâce au sang-froid des entraîneurs ainsi qu'aux réflexes aiguisés du conducteur, les jeunes ont finalement eu plus de peur que de mal et sont rentrés à la maison avec des blessures mineures.



Les **écoles Paul-Hubert** et **du Mistral** ont été les hôtes les 29 janvier et 7 février, d'une conférence sur les risques associés à la consommation du cannabis chez les jeunes. Organisée par le **comité de parents** de la CSDP, le but de cette rencontre ouverte aux parents et aux jeunes était de démystifier les enjeux reliés à la légalisation nouvelle du cannabis, les effets de cette plante sur la santé, le contrôle réalisé par la Sûreté du Québec dans le milieu scolaire ainsi que les actions de l'équipe-école dans les écoles secondaires de la Commission scolaire.



Dr. Sylvain Leduc, directeur de la santé publique au CISSS du BSL



Photo : Mathieu Gosselin

Distinction de quatre de nos élèves lors des **Prix de la relève littéraire du Bas-Saint-Laurent** dans le cadre de la **12^e édition** de *L'écorce fabuleuse* du Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC). Les textes gagnants ont été publiés en ligne sur le site d'ICI Radio-Canada Bas-Saint-Laurent, dans le cahier littéraire spécial du Mouton Noir de novembre-décembre 2018 et sur la *Vitrine* de l'Entrepôt numérique de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

**Gagnant du grand prix de la
Fondation David Suzuki**

Victor Chamberland-Trudel
3^e secondaire - École Paul-Hubert

Gagnant d'une bourse d'écriture de 200 \$

Ismaël El Ouafi
2^e secondaire - École Saint-Jean

Mention spéciale

Agathe Plourde
2^e secondaire - École Saint-Jean



Sophie Boily-Kemp
4^e secondaire - École Paul-Hubert

Naim El Ouafi
5^e secondaire - École Paul-Hubert

Le 3 novembre 2018, **Madame Lise Beaulieu**, commissaire parent à la CSDP, a été couronnée d'une **médaille d'argent de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)**, pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement de l'éducation dans le secteur public. La remise a eu lieu dans le cadre du colloque régional de la FCSQ qui avait lieu à Rimouski.



De gauche à droite, M. Alain Fortier, président de la FCSQ, la récipiendaire, Mme Lise Beaulieu et M. Gaston Rioux, président de la Commission scolaire des Phares.

CONGRÈS ADIGECS
RIMOUSKI
2019



Les 9 et 10 mai dernier, notre commission scolaire a été l'hôte du **congrès ADIGECS 2019**, en collaboration avec les sections Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord ainsi qu'avec le Regroupement national des directions générales de l'Éducation (RNDGE). Un événement chapeauté de main de maître sous le signe du succès, à l'image de notre CS.

PLUSIEURS BELLES RÉALISATIONS EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES



Les 28 et 29 mai dernier, **Raphaël Côté**, élève en **ébénisterie**, a fait bonne figure aux **Olympiades canadiennes des métiers et technologies**, en remportant une **médaille de bronze** dans la catégorie « Secondaire – Ébénisterie ». Une belle reconnaissance pour ce jeune ébéniste.



Le **Centre de formation générale des adultes de Mont-Joli-Mitis** a connu un **record** au niveau de son taux de diplomation cette année! Au total, ce sont 35 finissants qui sont repartis avec un diplôme en poche.



Continuité du parcours exceptionnel de la très talentueuse, **Camille Ouellet**, élève en coiffure, médaillée des **Olympiades québécoises et canadiennes**. En janvier, elle participait à une compétition à Glasgow en Écosse en vue du **Mondial des métiers 2019 en Russie** au mois d'août.



Des NOUVEAUTÉS en FP!

- Démarrage d'une cohorte à temps partiel en [assistance en pharmacie](#) (projet pilote de formation avec le MÉES);
- Préparation de deux classes d'enseignement à distance afin d'offrir [vente-conseil](#) et [dessin de bâtiment](#) dans une nouvelle formule d'enseignement;
- Virage bio en [production animale](#) afin de répondre à une demande du marché et être avant-gardiste;
- Offre de formation en [production équine](#) avec l'ITA;
- Travail d'élaboration amorcé afin de concrétiser une formule de cours en mode DUAL en [mécanique agricole](#).



En 2018-2019, le **Centre de formation générale des adultes de Rimouski** a accueilli pas moins de 3 groupes d'élèves en francisation. Depuis deux ans, la FGA connaît une croissance de son nombre d'élèves dans ses **classes de francisation**.

Lauréats du Défi OSEntreprendre 2019



Lauréat régional

Catégorie
3^e cycle du primaire
La Fantastique Pellicologique!
Les élèves de la classe
d'Amélie Larrivée de l'école
du Havre-Saint-Rosaire
←

Lauréat régional

Catégorie
2^e cycle du secondaire
Orbit 3D

Matisse Riopel, Fabien Gaudreau et
William Rioux, élèves de l'école Paul-Hubert
→



Photo : Éric Truchon

Lauréats locaux

C'est Noël à Sainte-Angèle

École du Portage
1^{er} cycle du primaire

L'école de couture des Poupées Bonheur

École Élisabeth-Turgeon
2^e cycle du primaire

La Fantastique Pellicologique!

École du Havre-Saint-Rosaire
3^e cycle du primaire (Photo 1)

Défi Vidéos pour nos ambassadeurs!

École du Mistral
1^{er} cycle du secondaire

Smoothie en folie

École Paul-Hubert
2^e cycle du secondaire

Orbit 3D

École Paul-Hubert
2^e cycle du secondaire (Photo 2)

Jeune Coop Brico-bricole du Mistral

École du Mistral
Adaptation scolaire

Deuxième édition du **programme Cycliste averti** dans trois écoles de la Commission scolaire, grâce à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), Vélo Québec et le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent. Ce projet mené auprès d'élèves du 3^e cycle du primaire vise à doter les enfants de notions théoriques et pratiques les menant à pédaler en toute sécurité dans leur environnement.

Classes bénéficiaires du programme : deux classes de 5^e année de l'école des Bois-et-Marées de Sainte-Luce et de l'école de l'Aquarelle de Rimouski ainsi qu'une classe de 5^e et 6^e année de l'école Lévesque de Saint-Donat.



AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE



Taux de diplomation et qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans

OBJECTIFS	Situation de départ en 2016	Situation actuelle en 2017	Résultat visé en 2022
Ensemble du Québec (réseau public)	77,7 %	78,6 %	-----
Ensemble du Québec (public et privé)	80,9 %	81,8 %	84 %
Commission scolaire des Phares	79,7 %	82,2 %	82,9 %

Actions et pratiques spécifiques cohérentes soutenant l'augmentation de la diplomation et de la qualification :

- A. Ajout de ressources et développement professionnel;
- B. Répartition des ressources;
- C. Concertation avec la communauté;
- D. Pratiques de gestion.

A. AJOUT DE RESSOURCES ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- **Augmentation** du nombre d'**orthopédagogues-enseignantes** pour atteindre un total d'un peu plus de **35 ressources** au primaire et au secondaire;
- Début de la mise en place d'une structure voulant encourager le **partage d'expertise** et la **collaboration** entre les orthopédagogues;
- **Ajout** d'une **orthopédagogue professionnelle**, d'une **psychoéducatrice** et d'une **conseillère en orientation** afin de consolider les services professionnels sectoriels de nos équipes multidisciplinaires;
- **Ajout** d'une **direction adjointe** en *Formation générale des jeunes (FGJ)* à l'**école de l'Aquarelle** ainsi qu'en *Formation générale des adultes (FGA)* pour nos deux centres afin de favoriser la coordination des actions auprès des élèves en difficulté et assurer une offre de service répondant à leurs besoins.



B. RÉPARTITION DES RESSOURCES

Une collaboration importante entre la Direction générale, les services des ressources éducatives, financières et humaines et le comité de répartition des ressources a permis l'établissement d'un **nouveau processus de répartition des ressources humaines et financières** destinés aux mesures d'appui et de soutien aux élèves et aux enseignants :

- ✓ **Maximum d'enveloppes budgétaires décentralisées** vers les écoles pour leur permettre d'ajuster le niveau et le type de ressources selon leur lecture des besoins;
- ✓ En plus des enveloppes dédiées que les écoles et les centres reçoivent directement du Ministère, les directions et leur **équipe-école bénéficient de 7,4 M\$** qui sont décentralisés.

C. CONCERTATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

Une stratégie d'action en concertation avec la communauté (CISSS, CPE, Maison des familles et la CSDP) initiée dans le cadre du **Plan d'action stratégique de COSMOSS (2018-2020)** visant à établir un **protocole de transition** entre la petite enfance et le préscolaire, a été déployée :

- ✓ Protocole expérimenté suivant la période officielle d'inscription;
- ✓ Retombées positives pour les enfants et leur famille;
- ✓ Réduction des facteurs de vulnérabilité d'un grand nombre d'élèves.



D. PRATIQUES DE GESTION

Un nouveau **Cadre de référence du plan d'intervention** a été élaboré en 2018-2019, proposant de nouvelles modalités de gestion du plan d'intervention afin de rendre la démarche plus efficace, faciliter la communication entre la famille et l'école et assurer des transitions annuelles harmonieuses. Les retombées des nouvelles pratiques découlant de ce nouveau cadre de référence seront palpables durant l'année scolaire 2019-2020.

TAUX DE SORTIES ANNUELLES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION PARMIL LES ÉLÈVES SORTANTS, INSCRITS EN FGJ (DÉCROCHAGE ANNUEL)

Années d'inscription	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ensemble du Québec (Réseau public)	15,5 %	14,5 %	15,1 %
Ensemble du Québec (public et privé)	13,5 %	13,0 %	13,1 %
Commission scolaire des Phares	11,6 %	10,9 %	9,6 %

Les données sont non disponibles au MÉES pour les années 2017-2018 et 2018-2019.



DIMINUTION DE LA PROPORTION D'ÉLÈVES ENTRANT À 13 ANS OU PLUS AU SECONDAIRE

POURCENTAGE %	2016-2017	2017-2018	2022-2023
Ensemble du Québec	10,9%	11,3%	11,4% (Réseau public)
Commission scolaire des Phares	14,2%	15,7%	13%

DÉPISTAGE DES ÉLÈVES DONT LA RÉUSSITE EST À RISQUE

Organisation des services professionnels

Le Service des ressources éducatives soutient l'amélioration continue des pratiques des professionnelles et professionnels relevant de son service. Ainsi, chaque corps d'emploi s'est doté d'objectifs de service propre à leur expertise et y ont inclus des objectifs associés à la **prévention** et au **dépistage des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité**. L'intervention précoce a des retombées majeures sur le reste du cheminement scolaire des élèves. C'est à travers des **pratiques collaboratives**, tant au niveau d'un corps d'emploi donné qu'au niveau des équipes multidisciplinaires, que les professionnelles et professionnels sont amenés à bonifier leurs pratiques pour agir le plus tôt possible auprès de l'élève.



Amélioration des connaissances et compétences chez les intervenants

L'année scolaire 2018-2019 marquait la conclusion d'un **projet de recherche-action financé par le MÉES** dans lequel **4 écoles primaires** de la CSDP et le Service des ressources éducatives étaient impliqués depuis deux ans. Fondé sur le modèle de « réponse à l'intervention », ce projet visait la mise en place d'un système d'appui à paliers multiples (SAPM) afin de réduire les écarts entre les élèves HDAA et les autres élèves, en littératie, au 1^{er} cycle du primaire. Nos travaux **Réussites et défis dans l'implantation d'un Système d'Appui à Multiples Paliers au sein de 4 écoles primaires** seront présentés lors du 45^e Congrès annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage en mars 2020.

L'implantation de **communautés d'apprentissage professionnel** au sein de nos écoles et de nos centres est aussi un enjeu prioritaire à la CSDP. Notre équipe d'enseignants, orthopédagogues, conseillers pédagogiques, orthophonistes et directions d'école, soutenue d'un chercheur associé de l'Université Laurentienne à Sudbury, a acquis des savoirs et savoir-faire en lien avec les pratiques de 1^{er} et 2^e palier en plus de développer des outils pour soutenir la démarche d'équipes collaboratives. Enfin, l'organisation des services selon un modèle de « réponse à l'intervention » soutenue par des **équipes collaboratives**, est au cœur des préoccupations du SRÉ.

CONTRIBUER À AUGMENTER LA PART DE LA POPULATION ADULTE QUI ONT DES COMPÉTENCES ÉLEVÉES EN LITTÉRATIE

Grâce au soutien financier de la Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue au MÉES, les intervenants des **centres d'éducation des adultes de la CSDP** ont pu poursuivre leur collaboration avec différents organismes de Rimouski et de La Mitis (16 au total), plus particulièrement avec CLEF Mitis-Neigette, dans l'élaboration de la stratégie d'intervention **Je lis, je comprends, j'agis** visant l'amélioration des compétences en littératie d'adultes de notre région.



Clientèle touchée

120 adultes issus d'organismes communautaires des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis

Actions réalisées

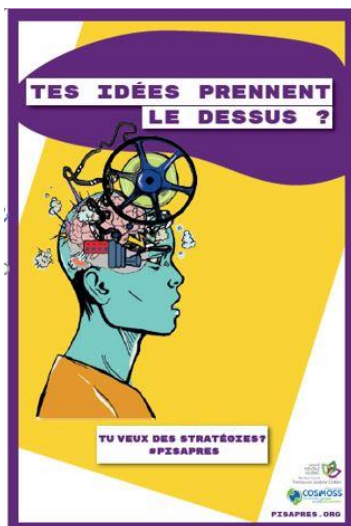
- ✓ **39** ateliers d'apprentissage thématiques de stratégies de lecture gratuits
- ✓ **1** formation sur l'accessibilité à l'information destinée aux intervenants du milieu communautaire
- ✓ Création d'un **site web** servant d'outil d'intervention

Résultats

- ✓ Dépassement important des attentes
- ✓ Rayonnement partout au Québec
- ✓ Support financier attendu en 2019-2020 pour la 3^e phase du projet

COSMOSS - UN PARTENAIRE MAJEUR POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La **Commission scolaire des Phares** est engagée comme partenaire COSMOSS depuis 14 ans puisque les initiatives de **COSMOSS secteurs Rimouski-Neigette et de La Mitis** rejoignent plusieurs préoccupations du monde scolaire. Les actions concertées ont une portée sur notre clientèle et vise à ce que les jeunes et leur famille soient outillés, scolarisés et en santé.



Voici trois enjeux et stratégies, issus du **Plan d'action stratégique 2017-2020** dans le secteur Rimouski-Neigette, dont nous sommes porteurs ou collaborateurs :

- **Transitions et continuité de services** : mise en œuvre, en décembre 2018, d'un protocole de transition pour l'entrée scolaire des jeunes qui rallie les différents acteurs concernés (CISSS, CPE, Maison des familles, CSDP);
- Favoriser le **développement psychosocial et la santé mentale des jeunes** en fonction de leur stade de développement. Nous sommes d'ailleurs impliqués sur la table des 16 à 30 ans et avons participé à l'élaboration de la trousse de sensibilisation nommée **#pisapres**;
- **Persévérance scolaire** : développer et expérimenter un modèle d'intervention concerté afin de prévenir le décrochage scolaire au secondaire.



Trois autres stratégies d'action dans le secteur de La Mitis, auxquelles nous collaborons :

STRATÉGIES	ACTIONS
Mise en place de conditions facilitantes aux transitions harmonieuses sur les plans physique et social tout en s'assurant de l'implication des parents	Protocole de transition vers le préscolaire
Amélioration de la promotion des activités et services offerts s'adressant aux parents et aux jeunes	Gala de la persévérance scolaire Desjardins
Accompagnement des jeunes vers leur autonomie lors de leur passage vers la vie adulte en s'assurant de l'implication des parents	Transition vers la vie adulte

DES MILIEUX DE VIE SAINS ET SÉCURITAIRES

Avec l'**aide financière de 3,9M\$** du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le cadre de sa mesure *Maintien des bâtiments*, la Commission scolaire des Phares a pu réaliser **16 projets de construction majeurs** en 2018-2019 visant à rénover ses immeubles :

- Réalisation de la phase 3 du remplacement des systèmes d'intercom dans 6 écoles par un système de dernière génération (**260 000 \$**);
- Réfection d'une partie du réseau de plomberie de l'école Langevin de Rimouski (**350 000 \$**);
- Réfection d'un bassin de la toiture de l'école du Mistral de Mont-Joli (**± 150 000 \$**);
- Réfection majeure de bris causés par la pyrite et réfection de blocs sanitaires à l'école du Mistral de Mont-Joli (**625 000 \$**);
- Réfection de la fenestration de l'aile A de l'école du Mistral de Mont-Joli (**400 000 \$**);
- Réfection de la fenestration d'une partie de l'école Norjoli de Mont-Joli (**≤ 300 000 \$**);
- Réfection d'un bloc sanitaire de l'école Norjoli de Mont-Joli (**≤ 170 000 \$**);
- Réfection de la cage d'escalier d'issue extérieure de l'école du Grand-Pavois-de-Sainte-Agnès à Rimouski (**210 000 \$**);
- Réfection du bloc sanitaire de l'école des Hauts-Plateaux-de la Source à Les Hauteurs (**290 000 \$**);
- Réfection de la chaufferie de l'école des Alizés de Mont-Joli (**470 000 \$**);
- Remplacement du système d'alarme incendie de l'école Lévesque de Saint-Donat (**7 000 \$**).



En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ **1 250 000 \$** a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien ou la transformation des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la CS. Les principaux projets sont :

- Réfection des services administratifs du Centre de formation Rimouski-Neigette (CFRN) (**± 300 000 \$**);
- Relocalisation des locaux de Pro-Jeune-Est à l'école Langevin de Rimouski (**65 000 \$**);
- Réfection de composantes du système d'alarme incendie de l'école Paul-Hubert de Rimouski (**± 35 000 \$**);
- Réfection des locaux du CFER des Aviateurs à l'école du Mistral de Mont-Joli (**± 140 000 \$**);
- Aménagement d'une salle de musculation à l'école Paul-Hubert de Rimouski (**± 70 000 \$**);
- Aménagement des locaux pour la LHPS aux écoles Paul-Hubert et de l'Aquarelle de Rimouski (**± 110 000 \$**);

PROJETS REPORTÉS EN 2019-2020

Réfection de la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert de Rimouski;

Réfection de la toiture de l'école des Merisiers de Rimouski (Sainte-Blandine);

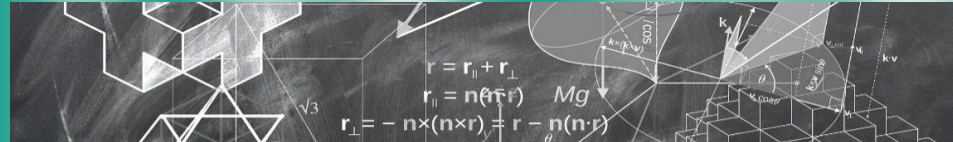
Réfection d'une partie des finis de plancher de l'école des Hauts-Plateaux.

Un seul projet **d'embellissement de cour d'école** : école Boijoli de Saint-Narcisse - **50 000 \$**

Où en est le dossier du Lab-École?

- Début des **travaux d'analyse de besoins** en vue de la préparation d'un programme fonctionnel;
- Formation d'un **comité pluridisciplinaire** guidé par l'équipe du Lab-École;
- Préparation et finalité du **programme fonctionnel**;
- Lancement d'un **concours d'architecture** en août 2019;
- Annonce du MÉES de la **construction de 4 classes** de préscolaire 4 ans additionnelles au projet initial, ce qui monte le total à **25 classes**;
- Budget bonifié par le MÉES, passant à près de **27 000 000 \$**.

**LAB
ÉCOLE**



Les données financières de la Commission scolaire des Phares pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 ont été déposées au conseil des commissaires le 28 octobre 2019, pour un **excédent d'exercice de 274 711 \$** et un **surplus cumulé de 195 754 \$**.

REVENUS

Subventions de fonctionnement du MÉES	102 195 832 \$	79,5%
Autres subventions et contributions	281 916 \$	0,2%
Taxe scolaire	15 460 188 \$	12,0%
Droits de scolarité et frais de scolarisation	722 343 \$	0,6%
Ventes de biens et services	7 959 733 \$	6,2%
Revenus divers	1 744 674 \$	1,4%
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	126 675 \$	0,1%
Total	128 491 361 \$	100%

CHARGES

Enseignement et formation	60 097 129 \$	46,9%
Soutien à l'enseignement et à la formation	30 648 314 \$	23,9%
Services d'appoint	15 172 276 \$	11,8%
Activités administratives	5 853 581 \$	4,6%
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	13 268 748 \$	10,3%
Activités connexes	2 947 863 \$	2,3%
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	228 739 \$	0,2%
Total	128 216 650 \$	100%

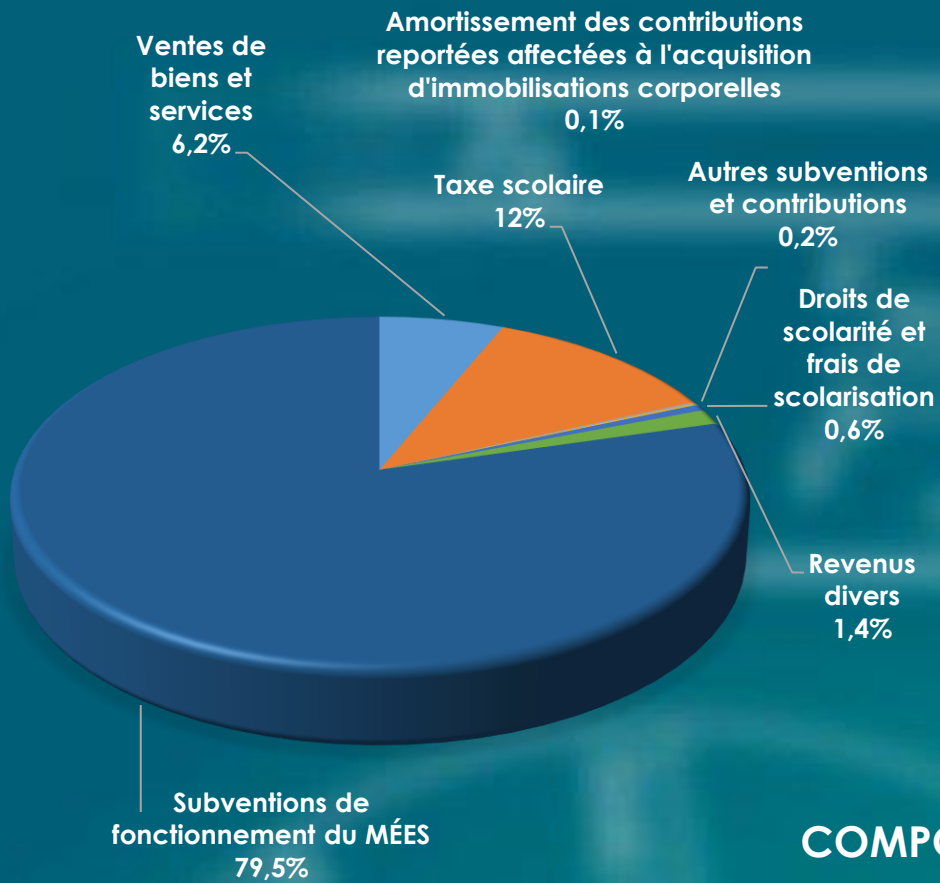
CHARGES PAR NATURE DES DÉPENSES

Rémunération	95 480 399 \$	74,5%
Frais de déplacements	500 322 \$	0,4%
Fournitures et matériel	6 842 219 \$	5,3%
Services honoraires et contrats	17 969 575 \$	14,0%
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	5 040 690 \$	3,9%
Autres charges	2 383 445 \$	1,9%
Total	128 216 650 \$	100%

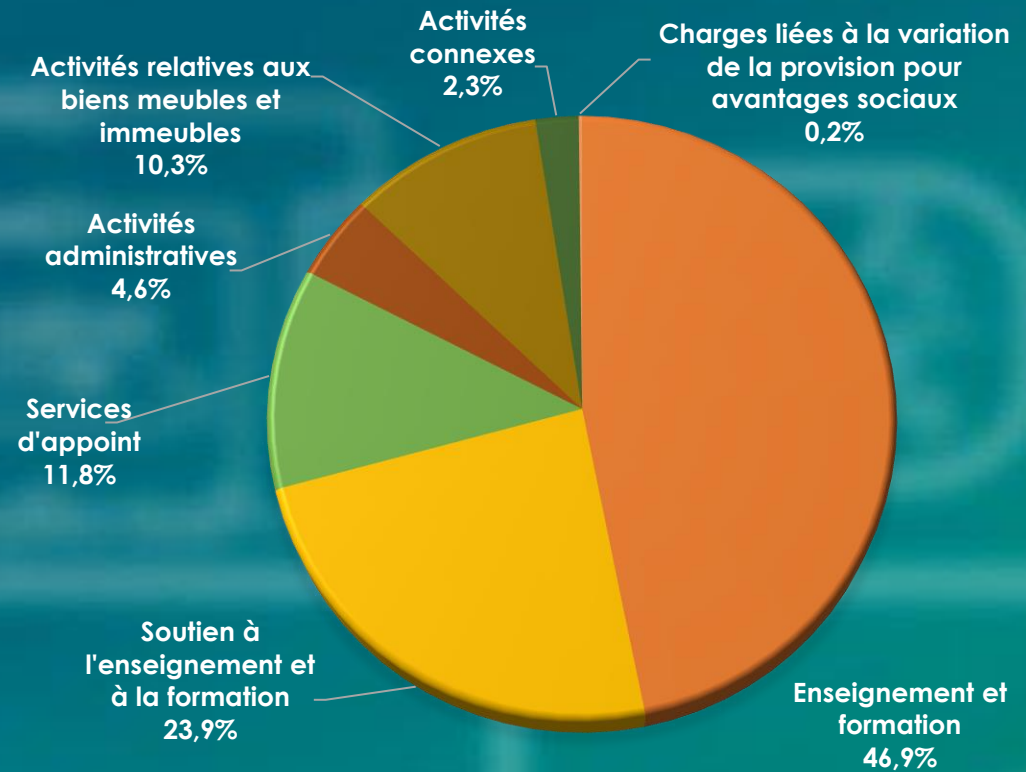


Le document [Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2019-2020](#) a été adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 24 septembre 2018.

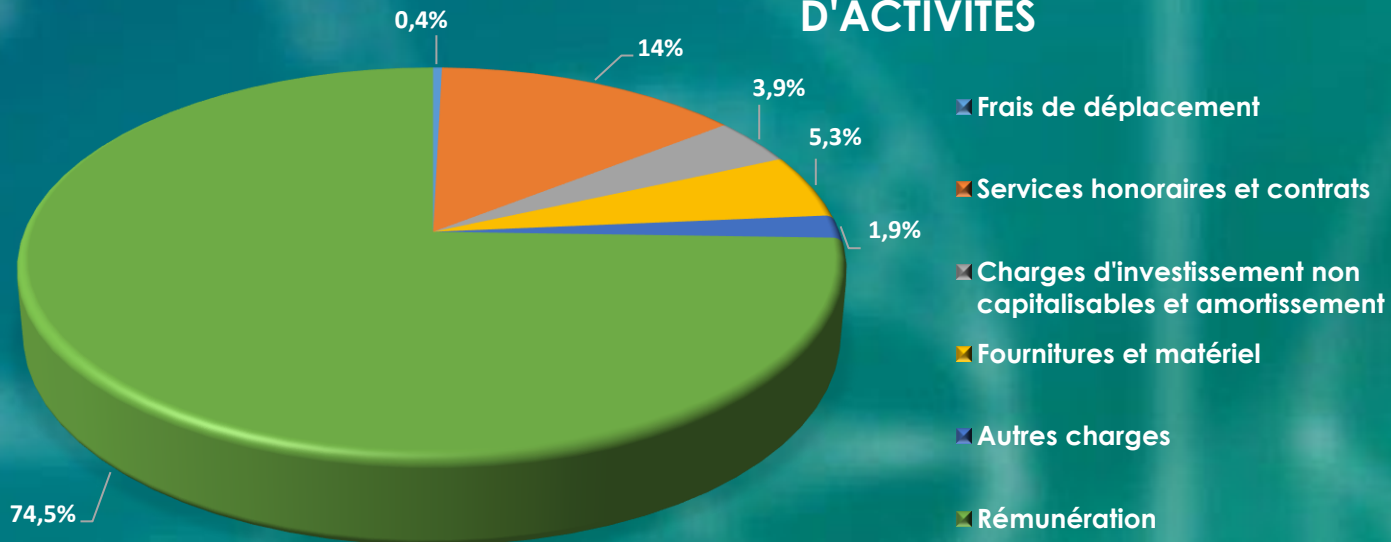
COMPOSITION DES REVENUS



COMPOSITION DES CHARGES



COMPOSITION DES CHARGES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS





GESTION DES PLAINTES ET RAPPORT D'ÉVÉNEMENTS

En 2017-2018-2019, le Secrétariat général a reçu et traité 13 plaintes formelles en vertu du [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents](#).

La possibilité de faire appel à la protectrice de l'élève a été offerte aux plaignants. Dans certaines situations, les recommandations émises ou les actions demandées ont permis de rectifier la situation et d'améliorer les services.

Pour préserver les informations nominatives concernant des élèves, la Commission scolaire est légalement tenue de ne pas publier, ailleurs qu'au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), les données des écoles comptant moins de 30 élèves ou ayant fait l'objet de 5 événements d'intimidation ou de violence et moins.

Nombre	Nature		Suivi
	Violence	Intimidation	
Écoles primaires : 3	0 %	100 %	Dans le cas d'un conflit, l'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements et suite à l'analyse du dossier, des besoins et difficultés de l'élève, et ce, en concordance avec les règles de conduite de l'école.
Écoles secondaires : 57	94,7 % Verbale : 9 Écrite : 1 Physique : 27 Psychologique : 2 Électronique : 1 Multiple : 14	5,3 % Électronique : 3	

RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Le présent rapport d'activité couvre l'année scolaire 2018-2019. Il fait état, d'une part, de la fonction, du rôle attribué au protecteur de l'élève et, d'autre part, de quelques distinctions, du traitement, du nombre, de la nature des demandes que j'ai reçues et la conclusion.

La fonction de protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière, ainsi que le [Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents](#) établi par la Commission scolaire, adopté en vertu de la loi, ont instauré un régime de traitement des plaintes dont le protecteur de l'élève est l'ultime intervenant avant que le conseil des commissaires ne soit saisi d'un dossier.

En tant que Protectrice de l'élève, je reçois et traite des demandes provenant d'élèves ou de parents d'élèves qui sont insatisfaits d'un service reçu de la Commission scolaire. Je joue le rôle de tierce facilitatrice, je tente d'aider l'élève ou le parent d'élève à régler la situation qui le préoccupe avec l'établissement ou le service concerné. Je suis neutre, indépendante et impartiale. Je n'agis pas à titre d'avocate ou de représentante d'un parent ou d'un élève de la Commission scolaire. Je ne donne pas d'avis juridiques. Je n'ai pas de pouvoir décisionnel, mais plutôt un pouvoir de recommandation.



Concernant les distinctions

Je souhaiterais relever quelques distinctions afin de bien présenter la portée de l'intervention et des fonctions qui incombent au protecteur de l'élève. Bien souvent, les plaignants communiquent avec moi, ne sachant pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'unité administrative concernée, ou à la responsable de l'examen des plaintes. Dans de tels cas, je les redirige vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Certains me consultent avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Ils profitent de cette occasion pour faire état d'une situation ou d'un différend qu'ils ont avec la Commission scolaire ou d'un membre de son personnel. Parfois, lorsque ceux-ci désirent porter plainte, je les informe de la procédure à suivre, les conseille et leur offre des pistes de solution à l'égard d'une insatisfaction soulevée. Je les oriente également vers les autorités compétentes lorsqu'ils n'ont pas épuisé les recours mis à leur disposition.

Concernant la vue d'ensemble des demandes

Au cours de cet exercice, vingt-six demandes m'ont été adressées à savoir : onze émanant des écoles primaires; neuf des écoles secondaires et six des adultes. De ce nombre, il y a eu vingt-cinq redirections d'appels et une demande en révision jugée irrecevable.

Toutes ces demandes ont été traitées avec succès à l'interne.

Conclusion

Ce rapport clôt mon deuxième mandat à titre de protectrice de l'élève. Au cours de ce troisième exercice, j'ai eu le privilège d'échanger avec certaines directions de la Commission scolaire dans le cadre de ma fonction. Leur accueil a toujours été cordial. Je tiens également à souligner leur professionnalisme et l'ouverture avec laquelle ils ont répondu à mes demandes. Je les remercie.

Il faut souligner encore cette année l'efficacité du mécanisme interne de traitement des plaintes de la Commission scolaire des Phares qui contribue à réduire le nombre de plaintes qui doit être traité par la protectrice de l'élève.

Adrienne N'Gue

Protectrice de l'élève

Juin 2019

Nature des demandes reçues

Nature	Établissement/École
Inscription	Adulte (1)
Renseignement	Adulte (3) École primaire (7) École secondaire (2)
Suspension des cours	Adulte (1) École secondaire (3)
Reprise des cours	Adulte (1) École primaire (1) École secondaire (1)
Information	École secondaire (1)
Intimidation	École primaire (1) École secondaire (2)
Transport	École primaire (1)
Transfert	École secondaire (1)
Obtention d'une ressource	École primaire (1)

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS



Les **activités** du comité de parents ainsi que les **principaux dossiers** ayant fait l'objet de consultation et de traitement en 2018-2019 :

- Tenue de neuf réunions régulières (le 2^e mardi du mois, d'octobre à juin);
- Tenue de trois réunions extraordinaires (avant les rencontres ordinaires);
- Tenue de dix consultations avec la Commission scolaire des Phares;
- Tenue de trois consultations avec la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- Élaboration d'un sondage sur la consultation auprès des conseils d'établissement;
- Visite de l'école Boijoli;
- Organisation de la formation sur le projet éducatif;
- Organisation de la formation sur les conseils d'établissement;
- Organisation d'une conférence sur les dangers du cannabis;
- Soutien financier au conseil d'établissement de l'école de la Colombe d'Esprit-Saint;
- Soutien financier aux parents participants au colloque de la FCPQ;
- Participation des délégués aux réunions de la FCPQ;
- Participation de la déléguée aux réunions du comité de transport;
- Participation des délégués aux réunions du comité Lab-École de la CSDP;
- Participation des commissaires parents aux réunions du conseil des commissaires.

Le **[Rapport annuel 2018-2019 du comité de parents](#)** est disponible sur le site web de la CSDP.

Les perspectives 2019-2020

Au cours de la prochaine année, le comité de parents poursuivra ses efforts afin de favoriser l'intérêt des parents pour leur école et leur commission scolaire, de même que leur participation dans les différentes instances (conseil d'établissement, comité de parents, OPP ou comité consultatif EHDA).

Plus particulièrement, le comité de parents s'intéressera l'année prochaine aux dossiers suivants :

- Le projet de **[refonte du site web](#)** de la Commission scolaire;
- La poursuite du projet de construction de l'école **[Lab-École](#)**;
- La politique de **[consultation élargie](#)**;
- Le suivi sur l'implantation de la **[LHPS](#)**;
- L'avenir du programme **[PEI](#)**;
- Le développement des **[projets éducatifs](#)** dans les écoles.

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES EHDAA

Cette année fut marquée par le départ de M^{me} Lise Beaulieu qui a agi à titre de présidente du comité pendant plusieurs années. Elle était très impliquée pour la cause des élèves HDAA puisqu'en plus d'être présidente du comité, elle était également commissaire parent et déléguée au comité de parents. Ce départ a aussi coïncidé avec celui de la directrice adjointe du Service des ressources éducatives, M^{me} Martine Lévesque, qui est maintenant directrice d'établissement.



Le 4 octobre 2018, a eu lieu l'assemblée générale annuelle du comité consultatif des services EHDAA. Pour l'occasion, une conférence sur la prévention de l'épuisement parental fut organisée. C'est par la suite, soit le 17 octobre, lors de la réunion du comité qui a succédé l'assemblée générale annuelle 2017-2018, que j'ai été élue au poste de présidente du comité. Le poste de commissaire parent a quant à lui été pourvu par madame Valéry Marquis. Cette dernière ainsi qu'une autre candidate étaient intéressées à occuper ces fonctions. Toutes deux présentes à la rencontre, c'est Mme Marquis, ayant notamment agi à titre de déléguée au comité de parents, qui a obtenu le plus d'appui.

Autre point important, le comité a pris connaissance de la *Politique d'organisation des services EHDAA*. Une présentation du portrait de la clientèle EHDAA a d'ailleurs été réalisée. Notre sous-comité d'analyse s'est également rencontré le 6 décembre 2018. Le but de ce comité étant de prendre connaissance de certains rapports d'experts et d'analyser si quelques éléments peuvent être appliqués à notre commission scolaire. Lors de cette rencontre, les membres se sont penchés sur l'école inclusive. Plusieurs points semblaient très intéressants. Toutefois, avec l'arrivée du nouveau ministre de l'Éducation et ses déclarations qui ne concordent pas à ce concept, les membres du comité ont décidé de ne pas donner suite à ce dossier pour le moment.

Les membres du comité ont été invités à participer à une rencontre sur le projet Lab-École. Plusieurs parents ont répondu à l'invitation et ont ainsi contribué à la réflexion de ce que devrait être cette future école. Quant aux interventions avec la clientèle EHDAA dans les écoles, un sous-comité sur les transitions a été formé suite au commentaire d'un parent qui mentionnait que beaucoup de difficultés pourraient sensiblement être évitées si des mesures additionnelles étaient mises en place lors d'un changement d'intervenant. Les ouvrages de ce sous-comité ont permis d'émettre un avis formel à la Commission scolaire concernant cette problématique. Le comité de parents a alors appuyé cette démarche.

Pour ajouter aux actions du comité cette année, des modifications aux *Règles de régie interne* s'imposaient. Un sous-comité a donc été formé afin de proposer au comité consultatif des services EHDA, les modifications nécessaires. Ces dernières permettent de mieux comprendre le fonctionnement et clarifient certaines situations qui étaient ambiguës. Un autre sous-comité a aussi été créé afin d'organiser la 3^e édition du *Salon des services pour les jeunes ayant des besoins particuliers et leurs parents*. Ce salon, qui a eu lieu le dimanche 17 novembre dernier à la cafétéria de l'école Paul-Hubert, s'est révélé un franc succès auprès des jeunes et des parents.

Autre démarche importante, le comité a pris soin de demander à la Commission scolaire d'effectuer certains changements à son site web concernant la section du comité consultatif des services EHDA. Ces modifications ont pour but de faciliter l'accès à l'information relative au comité et d'en bonifier son contenu. La Commission scolaire travaille présentement à la mise à jour de sa plateforme web et, par le fait même, à la bonification de cette section du site.

Finalement, le comité a tenu à souligner l'apport de l'engagement de madame Lise Beaulieu en tenant un 5 à 7 en son honneur. Le but étant pour chacun des membres du comité de prendre un moment afin de la remercier de l'excellent travail qu'elle a accompli tout au long de son mandat ainsi que pour souligner l'investissement de temps, le cœur et le dévouement qu'elle a si généreusement mis à la cause des élèves HDAA.



Lise Fortin, présidente du comité consultatif EHDA

Le [Rapport annuel 2018-2019 du CCSEHDA](#) est disponible sur le site Internet de la CSDP

Code d'éthique et de déontologie

Le code d'éthique et de déontologie détermine les devoirs et obligations des commissaires afin de préserver notamment la confiance du public à l'égard de cette structure démocratique. Il est possible de consulter le Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie sur le site web de la Commission scolaire des Phares.¹

¹ (<http://www.csphares.qc.ca/documents/pdf/reglements/REGLEMENT-39.pdf>)

Au cours de l'année 2018-2019, aucune plainte n'a été soumise.

Divulgence d'actes répréhensibles

Au cours de l'année 2018-2019, la Commission scolaire n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC

En vertu de l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, la Commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions prévues à la Loi dans son rapport annuel.

Voici les données utilisées afin d'effectuer le suivi pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 :

712000 des Phares

	JANVIER À DÉCEMBRE 2014			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	106 326,70	198,34	106 525,04	67
2 Personnel professionnel	129 512,00	56,25	129 568,25	95
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	1 048 592,40	2 453,98	1 051 046,39	1 035
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	523 352,79	1 012,38	524 365,17	614
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119 765,60	1 080,58	120 846,17	95
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
TOTAL	1 927 549,49	4 801,52	1 932 351,02	1 906

712000 des Phares

	AVRIL 2018 À MARS 2019			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1 Personnel d'encadrement	114 613,08	0	114 613,08	70
2 Personnel professionnel	117 436,98	201,68	117 638,66	97
3 Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4 Personnel enseignant	1 085 737,12	2 514,85	1 088 251,97	1 217
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	626 265,76	1 847,62	628 113,38	752
6 Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	92 813,94	398,25	93 212,19	68
8 Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
TOTAL	2 036 866,88	4 962,40	2 041 829,28	2 204

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, la cible fixée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la lettre du 31 juillet dernier est de **2 029 755,12 heures**. La Commission scolaire a **dépassé la cible** pour cette période de référence.

FOURNISSEUR	Entreprise ²	Personne physique ³	TYPE DE MANDAT	NOMBRE DE CONTRATS	MONTANT AVANT TAXES
Voyages Tour Étudiants	X		Planification et organisation d'un voyage à Orlando pour compétition musicale	1	62 930,00 \$
Les Services DED	X		Service d'entretien ménager - contrat de 43 mois	1	195 499,00 \$
Déneigements N.C.	X		Enlèvement de la neige dans les cours d'écoles	2	59 000,00 \$
Collectiva services en recours collectifs inc.	X		Services dans le cadre du suivi du recours collectif pour les frais chargés aux parents	1	35 148,62 \$
Stantec Experts Conseils	X		Services professionnels en ingénierie	2	60 422,90 \$
CIMA+	X		Services professionnels en ingénierie	1	34 080,07 \$
Catapulte	X		Services spécialisés pour mise à neuf site web	1	39 075,00 \$
Maintenance Euréka Ltée	X		Service d'entretien ménager - contrat de 5 ans	4	1 990 317,00 \$
Conciergerie d'Amqui	X		Service d'entretien ménager - contrat de 5 ans	1	273 600,00 \$
Air Pur Ventilation	X		Service de nettoyage des systèmes de ventilation pour des écoles ciblées	1	46 060,00 \$
Aménagements Lamontagne	X		Service d'entretien de terrains - tonte de gazon - contrat de 3 ans	1	38 000,00 \$
Pelouse de l'Anse	X		Service d'entretien de terrains - tonte de gazon - contrat de 3 ans	1	43 500,00 \$
Chantale Bélanger	X		Service d'entretien ménager - contrat de 3 ans	1	92 769,00 \$
Conciergerie Dave Pigeon	X		Service d'entretien ménager - contrat de 3 ans	1	70 686,00 \$
Conciergerie Dave Pigeon	X		Service d'entretien ménager - contrat de 1 an	1	60 738,00 \$
Entreprise RMJ - Robin Brisson	X		Service d'entretien ménager - contrat de 1 an	1	53 718,00 \$
Entretien C.G. (Robin Charest et Suzanne Goulet)	X		Service d'entretien ménager - contrat de 3 ans	2	134 832,00 \$
Conciergerie d'Amqui	X		Service d'entretien ménager - contrat de 1 an	1	55 667,00 \$
Architectes Proulx et Savard	X		Services professionnels en architecture	2	118 361,00 \$

² Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

³ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

Ce document est une réalisation de la Direction générale de la Commission scolaire des Phares. Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares, de Mme Marie-Claude Hamel, de M. Matthieu Gosselin, de M. Éric Truchon et de banques d'images libres de droits (Pixabay¹).

Coordination :

Anybel Roussy, conseillère en communication
Jolyane Bouillon, chef de secrétariat à la Direction générale

Conception :

Anybel Roussy, conseillère en communication

Remerciements :

Un immense merci aux membres du personnel de nos services ainsi qu'à Catapulte Communications pour leur précieuse collaboration dans l'élaboration de ce rapport annuel.



Commission scolaire des Phares

435, avenue Rouleau

Rimouski (Québec) G5L 8V4

Téléphone : 418 723-5927

Télécopieur : 418 724-3350

Site Internet : www.csphares.qc.ca

¹ <https://pixabay.com/>